

d'améliorer ces politiques. Celles-ci devront aboutir sur un nouveau cadre intégré censé jeter les bases solides d'un partenariat redynamisé et renforcé avec les emprunteurs.

Dans une introduction bien imagée, M. Yves Prévost a décrit les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale comme un instrument de gestion des risques liés à la mise en œuvre des projets de développement que la Banque finance sur proposition des pays emprunteurs. Il a précisé qu'il s'agit essentiellement de politiques d'atténuation qui ne jouent que dans le cadre de l'exécution de projets financés par la Banque.

Entrant dans le vif du sujet, M. Yves Prévost a ainsi présenté les grands axes de ces politiques. Elles portent sur huit (08) politiques de sauvegarde environnementale et sociale qui se présentent comme suit :

- Évaluation environnementale (PO 4.01),
- Habitats naturels (PO 4.04),
- Lutte antiparasitaire (PO 4.09),
- Populations autochtones (PO 4.10),
- Patrimoine physique et culturel (PO 4.11),
- Réinstallation forcée (PO 4.12),
- Forêts (PO 4.36),
- Sécurité des barrages (PO 4.37).

Ainsi que la politique d'utilisation à titre pilote des systèmes de l'emprunteur, intitulée Policy on Piloting the Use of Borrower Systems for Environmental and Social Safeguards ("Use of Country Systems" - OP 4.00).

Par ailleurs, il a fait savoir que la Banque veut également se donner les moyens de déterminer si elle pourrait considérer certaines questions émergentes liées à l'évolution actuelle du monde. Il s'agit des concepts relatifs aux droits fondamentaux, au travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs, à l'égalité des genre, à l'invalidité.

Commentant chacun de ces axes, M. Prévost a expliqué par des exemples très précis le sens et la portée de ces politiques, tout en prenant le soin de relever les raisons qui ont présidé à la mise en route de cet examen de mise à jour des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale qui devra durer 24 mois et qui est subdivisé en trois phases.

La première qui se déroule à travers ces consultations va permettre de recueillir l'opinion des acteurs clés (pays emprunteurs, société civile, partenaires au développement, etc.), de passer en revue les méthodes de référence au niveau mondial et d'effectuer un travail d'analyse sur les problématiques naissantes. La deuxième phase, prévue de mai à novembre 2013, s'intéressera à la préparation de l'avant-projet de cadre intégré et la dernière phase, programmée de décembre à juin 2013, sera dédiée à la mise au point de la version définitive du cadre intégré et des recommandations sur les mesures à adopter.

Au terme de son exposé, plusieurs réactions ont été enregistrées. Mais, elles ont été surtout suivies de recommandations qui se présentent comme suit :

I. Au titre de ce qui a bien fonctionné dans la politique de sauvegarde actuelle

- Les participants ont apprécié l'adoption de textes de lois portant code de l'environnement au niveau des Etats, notamment de la Côte d'Ivoire ;

II. Au titre des problèmes et difficultés rencontrés dans l'application des politiques de sauvegarde

Les participants ont relevé plusieurs situations. Il s'agit de :

- Difficultés liées au financement du volet évaluation environnementale tel que prévu au projet par l'Etat ;
- La non prise en compte des charges récurrentes liées à la mise en œuvre des instruments de sauvegarde dans les accords de financement global des projets;
- L'absence de financement effectif des plans de déplacement et de réinstallation des populations ;
- La non prise en compte des impacts induits à moyen et long terme sur le changement climatique au delà de l'exécution des projets;
- L'inexistence d'un cadre de certification au plan international – semblable à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) – pour harmoniser et intégrer les politiques afin de disposer de normes homologuées et applicables à tous les Etats ;
- L'absence d'une meilleure harmonisation entre les différents bailleurs de fonds au niveau de leurs instruments de sauvegarde et d'une meilleure coordination de leurs actions dans le domaine de l'environnement.

III. Au titre des principes fondamentaux permettant de promouvoir un développement durable que la Banque devrait envisager d'appliquer (y compris ceux déjà énoncés dans les politiques de sauvegarde actuelles)

Les participants ont d'abord fait des amendements de clarification du document de cadrage des politiques de sauvegarde qui leur a été soumis pour cette consultation. Ils ont ainsi suggéré de :

- Clarifier les confusions constatées dans l'annexe C de la PO 4.01, entre la surveillance environnementale, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des mesures environnementales pour éviter que les praticiens en fassent de mauvaises interprétations ;

- Décrire de façon distincte les rôles de la Banque et de l'emprunteur dans la PO 4.01 pour clarifier les attributions des deux parties. ;
- Préciser les obligations spécifiques de chaque outil prévu dans la PO 4.01 et clarifier les concordances entre la PO 4.01 et les autres politiques opérationnelles pour éviter des doublons et pour aboutir à une complémentarité au niveau de ces outils.

Ensuite, en ce qui concerne les principes, ils ont invité la Banque mondiale à :

- Financer les plans de déplacement et de réinstallation des populations selon le modèle du secteur privé ;
- Etendre les consultations non seulement aux communautés locales installées dans des aires protégées, mais aussi aux populations dont la présence sur ces lieux proviennent de toute migration ;
- Faire la distinction entre les populations installées avant la création des parcs et celles qui se sont installées après la création en cas de dédommagement ;
- Prendre suffisamment en compte les mesures d'accompagnement liées aux problèmes de déguerpissement des populations installées dans les forêts ;
- Intégrer les charges récurrentes de la préparation et la mise en œuvre des instruments de sauvegarde au financement global des projets sur don ;
- Prendre en compte les spécificités locales en identifiant un mode générique qui permette d'éviter au plan juridique des interprétations exclusives ;
- Prévoir la création de nouveaux boisements en compensation des forêts qui disparaissent avec la mise en place des différents programmes d'infrastructures ;
- Prendre en compte l'importance des principes de précaution dans la prise de décision dans la révision des politiques de sauvegarde ;
- Prendre en compte les impacts induits à moyen et long terme sur le changement climatique.

IV. Au titre de comment la banque peut-elle mieux appuyer les emprunteurs dans leurs efforts de renforcement des systèmes et institutions pour le respect des pratiques de sauvegarde environnementale et sociale pour aboutir à des résultats concrets et durables?

Les participants ont proposé à la Banque mondiale de :

- Prévoir une ligne financement pour renforcer les capacités des structures spécialisées, comme l'Agence Nationale du Développement de l'environnement, le Centre Ivoirien Anti-Pollution etc. ;
- Relever en pourcentage le montant effectif qui revient au volet évaluation environnementale et le distinguer de l'aide globale dans le coût du projet financé ;
- Intégrer explicitement le concept de la protection sociale aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale ;
- Créer au niveau mondial un cadre de certification chargé d'harmoniser et d'intégrer les politiques afin de disposer de normes homologuées et applicables à tous les Etats ;
- Adopter une meilleure harmonisation entre les bailleurs de fonds au niveau de leurs instruments de sauvegarde ;

V. Au titre des exemples d'évaluation environnementale et sociale et approches de gestion de risques (utilisé soit par les institutions privées ou publiques) que la revue doit prendre en compte

- Les participants ont présenté le modèle très réussi du secteur privé avec l'exemple de mécanismes développés par la SFI ;

VI. Au titre des recommandations tenant compte de tous les domaines émergents décrits dans le document (i.e., invalidité; travail, santé et sécurité au travail; droits de l'homme, foncier, ressources naturelles; libre consentement et inclusion des peuples autochtones; genre; changement climatique)

Les participants ont suggéré à la Banque de :

- Mettre en œuvre des programmes de soutiens économiques en faveur des populations les plus vulnérables et particulièrement des femmes ;
- Préciser le champ d'application du concept de droits fondamentaux ;

VII. Au titre de commentaires et suggestions additionnels

Les participants ont fait des plaidoyers demandant à la Banque de :

- Prendre en compte les recommandations de RIO+20 dans la politique de sauvegarde de la Banque mondiale, notamment sur l'économie verte ;
- Développer une synergie au niveau des objectifs de la Banque et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;

- Opérer une distinction quant aux mesures de dédommagement de personnes installées légalement dans des aires protégées et celles y menant des activités illégales ;
- Financer un projet du ministère des transports pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) au niveau de ce secteur en Côte d'Ivoire.

Prenant la parole à la fin de cette première journée de consultation, M. Nabil Chaherli a insisté sur la disponibilité de la délégation de la Banque à continuer ces réflexions au-delà de ces rencontres formelles.

Il a ensuite invité Mme Yao Madeleine à dire son mot de fin au nom du gouvernement. Elle a saisi cette opportunité pour saluer cette politique de proximité de la Banque mondiale qui témoigne de tout l'intérêt qu'elle porte à ses partenaires et plus particulièrement à la Côte d'Ivoire. Elle a également invité les structures sous tutelles de l'Etat intervenant dans les domaines couverts par la Banque mondiale à être pro actifs en passant en revue l'ensemble des questions évoquées à cette consultation.

ANNEXE



La Banque mondiale

Revue et mise à jour des politiques de sauvegarde environnementale et sociale

Consultation – Liste de présence

Date: Jeudi 28 mars 2013

Lieu: Abidjan, Côte d'Ivoire

Nombre de Participants: 33

No.	NOM ET PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE [Gouvernement, secteur privé, fondation, ONG, union, association, académie, multilatérale, agence bilatérale]
1	Kouamé N'Dri Pascal	Chef Cellule OIPR	Projet de relance pour la conservation des parcs PARC-CI
2	Mme Goulivas-Callé Aude Viviane	Chargée de programmes point focal genre et social	Projet FIRCA/ PPAO-WAAPP
3	Dr. Fanny N'Golo	Directeur Exécutif	Fondation Parcs et réserves de Côte d'Ivoire
4	N'Goran Djè François	Directeur Technique Office Ivoirien des parcs et réserves	Ministère de l'environnement de la salubrité et du développement durable
5	Ndikumwenayo Steve	Chargé du programme ICLA (citoyenneté et foncier)	Conseil Norvégien pour les réfugiés projet NRC
6	Coulibaly Karitia	Conseiller Affaires ECE	Ministère des Infrastructures Economiques
7	Lacina Coulibaly	S/D suivi évaluation et appui aux projets	Direction de planification Ministère de l'emploi et des affaires sociales

8	Aboua Gustave	Modérateur/ Directeur Général développement durable	Direction Générale MINESUDD
9	Nabil Chaherli	Coordonateur secteur	Banque mondiale
10	Madeleine Yao	Conseiller spécial	Ministère auprès du 1 ^{er} ministre, chargé de l'économie et des finances
11	Tano Yao David	Conseiller Technique	Ministère des transports
12	Pr. Kouadio Kouamé Georges	Directeur Général environnement	Direction Environnement MINESUDD
13	Kouakou Amani E.	Responsable technique	Projet PPAO / WAAPP
14	Koné B. Alimata	Secrétaire permanente CNFEM, point focal opérationnel FEM.CI	Secrétariat permanent Fond mondial de l'environnement
15	Guey Gilbert	Senior environnementaliste	AGEROUTE (Ministère des infrastructures Economiques)
16	Bognini N'Guetta Alain Serge	Point focal environnement	Projet PPAO/ WAAPP
17	Agbri Lako	Chef de service	Ministère de l'Agriculture
18	Dr. Kouassi Clément	Coordonnateur adjoint	Projet d'assistance post conflit PAPC
19	Nadaud Désiré	Directeur Général	Agence national de l'environnement (ANDE)
20	Oscar Gaguy	Preneur de note/ Secrétaire administratif	CSCI
21	Diarassouba Ibrahima	Responsable département développement durable	ENVAL
22	Dr. Etien Ndah	Directeur qualité de l'Environnement et Prévention Risques	MINESUDD
23	Diby Paha Gaston	Directeur Environnement Normes et Réglementation	Ministère des Infrastructures Economiques
24	Ehoué Kodjo Fidel	Assistant Pistes Rurales- PRICI	Projet de renaissance des infrastructures en Côte d'Ivoire
25	Dr. Ankeman Raymond	Chargé d'Etudes	Ministère de la Santé et la lutte contre le SIDA
26	Koné Seydou	Ingénieur CI-ENERGIES	Ministère du pétrole, des mines et de l'énergie CI-ENERGIES

27	Dr. Traoré Melly	Chargée des programmes PUMLS	Projet d'urgence multisectoriel PUMLS
28	Guivé Hermann W	Journaliste	RTI-Radio CIV
29	Julien Tigain	Conseiller Technique	Projet Extractive industries transparency initiative ITIE
30	Fally Louis	Directeur	Projet gender based violence IRC
31	N'Goran Koffi Armel L	Chargé d' Etudes	MPMEF/CAB
32	Mamadou Sangaré	Directeur Général	Société de développement des forêt de Côte d'Ivoire SODEFOR
33	Guéhi Fahé	Administrateur civil (DEPSE)	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité